Rapport de présentation du Compte Administratif 2020 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

Les recettes propres à l'exercice 2020 s'élèvent à 507 585 €. Elles présentent une diminution de $35\ 942\ \in$ comparativement aux recettes enregistrées en 2019 en raison de la fin de la convention avec une commune adhérente (- $28\ 250\ \in$) et de la diminution des prestations pour le compte de Mayenne Communauté (- $7\ 108\ \in$).

Pour rappel, l'augmentation des recettes entre 2018 et 2019 s'explique par la double action sur les tarifs et sur les conventions (montant augmenté de 13%) menée en fin d'année 2018 pour relever l'excédent du service et se rapprocher du coût de revient.

		RECETTES		
chap.	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020
70	Prestations – travaux	482 065,00	542 718,90	507 360,75
74	Subventio FIPHFP		808,00	
75	Autres produits			224,22
77	Cessions	23,34		
	TOTAL Recettes	482 088	543 527	507 585

Les recettes de l'exercice 2020 sont constituées:

<u>De la facturation des prestations assurées pour les 12 communes adhérentes</u> selon les conventions établies pour un total de **461 175** € avec la répartition par commune suivante :

	2018	2019	2020	Ecart en € 2020 /2019
Alexain	10 418 €	13 670 €	13 670 €	- €
Aron	80 000 €	90 400 €	90 400 €	- €
Belgeard	21 936 €	20 000 €	20 000 €	- €
Commer	18 424 €	16 950 €	16 950 €	- €
Contest	6 000 €	6 780 €	6 780 €	- €
Jublains	70 000 €	79 100 €	79 100 €	- €
La Haie Traversaine	5 444 €	5 650 €	5 650 €	- €
Mayenne	91 512 €	103 409 €	103 409 €	- €
Moulay	40 000 €	45 200 €	45 200 €	- €
Parigné/Braye	4 000 €	4 520 €	4 520 €	- €
St Fraimbaut de Prières	63 271 €	71 496 €	71 496 €	- €
St Germain d'Anxure	5 398 €	4 000 €	4 000 €	- €
La Bazoge Montpinçon	25 000 €	28 250 €	- €	-28 250 €
	441 403 €	489 425 €	461 175€	-28 250 €
Mayenne Communauté	40 662,00 €	53 293,90 €	46 185,75 €	-7 108 €
	482 065,00 €	542 718,90 €	507 360,75 €	

<u>De la facturation au budget principal</u> pour **45 742** € pour les prestations d'entretien des zones d'activités, de pose d'affiches, d'élagage de l'ex voie SNCF, d'entretien des chemins de randonnées, et des rocades.

ID: 053-200055887-20210603-CC030621DELIB45-BF



De la facturation au budget annexe déchets ménagers pour 444 €.

<u>Du remboursement d'une révision sur un marché</u> pour **224** €.

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 442 475 €

		DEPENSES		
chap.	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011	Charges générales	165 793,30	145 639,16	126 767,35
	carburants	1 006,64	766,36	499,64
	alimentation	0,00	0,00	0,00
	fournitures d'entretien	885,97	5 408,64	5 881,63
	petit équipement	2 863,45	4 570,25	2 079,45
	fournitures de voirie	57 129,61	49 455,85	53 727,17
	vêtements de travail	891,37	1 018,77	286,86
	fournitures administratives	129,19	0,00	0,00
	locations mobilières	9 959,93	2 086,03	3 866,35
	entretien véhicule	38 075,14	34 995,61	22 769,93
	mobiliers	101,88		
	maintenance	365,07	126,00	0,00
	assurances	4 085,34	3 253,23	3 450,50
	formation	2 394,54	300,00	0,00
	annonces et insertions	540,00		0,00
	voyages et déplacements	115,20		
	missions	12 063,77	12 164,65	11 062,91
	téléphone	886,71	738,95	667,91
	rbst budget annexes		179,82	
	rbst communes membres	34 266,73	30 575,00	22 475,00
	autres services extérieurs	32,76		
012	Charges de personnel	223 531,96	267 515,62	272 000,30
042	Amortissements	89 658	76 072	43 057
66	Charges financières	834,39	742,39	650,39
	TOTAL Dépenses	479 817	489 969	442 475

Elles sont en recul de 47 494 \in par rapport au réalisé 2019. Cette diminution porte sur le chapitre des charges à caractère général (-18 872 \in) et sur le chapitre des amortissements des biens immobilisés (- 33 014 \in).

Les charges à caractère général s'élèvent à 126 767 € en 2020.

Les 5 postes de dépenses principaux de ce chapitre relèvent :

- des fournitures de voirie pour 53 727 € (+ 4 271 € par rapport à 2019),
- des réparations des véhicules pour 22 790 € (- 12 226 € par rapport à 2019)
- des carburants pour 22 475 € (- 8 100 € par rapport à 2019),

Ces 3 postes de dépenses constituent 78% des dépenses du chapitre.

- des fournitures d'entretien pour le matériel à hauteur de 5 882 €,
- cinquième poste de dépenses, la prise en charge de repas du personnel pour 11 063 €, dépense légèrement inférieure par rapport aux exercices précédents (fermeture des restaurants

pendant la période sanitaire). Ces 5 postes représentent 91 % de la dépense du chapitre des charges à caractère général.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021
Reçu en préfecture le 07/06/2021
Affiché le 08/06/2021

<u>Les charges de personnel</u> sont remboursées au budget principal pour <u>175</u>: 053-200055887-20210603-CC030621DELIB45-BF indemnités journalières (IJ) perçues. Elles présentent une progression de 1,7 % comparativement à celles de 2019.

<u>Les opérations d'ordre</u> concernent en 2020 les amortissements pour 43 057 €, dépense d'ordre permettant de prévoir le renouvellement du matériel.

<u>Les charges financières</u> se chiffrent à 650 €, elles correspondent à l'échéance annuelle d'intérêts de l'emprunt pour 736 € et aux intérêts courus non échus pour - 85,61 €.

Après intégration du résultat excédentaire 2019 de 56 351,06 € la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2020 excédentaire de 121 460,77 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Les recettes propres à l'exercice 2020 s'élèvent à 43 114 € et comprennent:

Les opérations d'ordre pour 43 057 € correspondant aux amortissements, Le remboursement de TVA sur la dépense d'investissement par le biais du FCTVA (16,404% de la dépense TTC) pour 57 €.

Les dépenses s'élèvent à 10 700 €, elles sont constituées du remboursement du capital de la dette relative à l'emprunt contracté en 2017 (amortissement constant de $10\ 000\ €$) et d'une acquisition de matériel (un souffleur à 350 €) et d'un avis de publicité à 350 € sur une consultation d'un tractopelle.

Après intégration du résultat excédentaire 2019 de la section d'investissement de 327 397,92 €, la section d'investissement se trouve fin 2020 excédentaire de 359 811,92 €.

Ces résultats de l'exercice budgétaire 2020 en section de fonctionnement (121 460,77 €) et en section d'investissement (359 811,92 €) ont fait l'objet d'une reprise par anticipation lors de l'adoption du budget 2021 par délibération du 18/02/2021.

LA DETTE au 31/12/2020 : 70 000 € de capital restant dû

Elle relève d'un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne mobilisé en 2017 pour 10 ans à partir d'un taux fixe de 0,92%.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
70 000 €	0.92 %	6 ans	3 ans et 6 mois	1

Le profil d'extinction : dernière échéance 2027

